



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 avril 2015
D - 2015/182

Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

Programmation Ville Vie Vacances. Février et Pâques 2015. Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le programme Ville Vie Vacances (VJV) est un des plus anciens dispositifs national de la politique de la ville, co financé par l'Etat. Il a été mis en place dans les années 1980, sous l'appellation "anti été chaud" puis "opérations prévention été", afin de proposer aux jeunes des quartiers sensibles ne partant pas en vacances en raison de manque de moyens financiers une possibilité de partir. Les collectivités ont adhéré à cette démarche en finançant aussi ces projets. Initialement développé pendant les vacances d'été, ce dispositif s'est déployé sur l'ensemble des vacances scolaires.

Concernant la Ville de Bordeaux, ces financements complètent les subventions de l'Etat. La Ville soutient par ce dispositif les associations locales intervenant dans les quartiers, qui proposent des actions de prévention (chantiers éducatifs, séjours ou projets s'appuyant sur des activités sportives et culturelles) pendant les vacances scolaires.

Le dispositif repose donc sur un triple axe, temporel, social et territorial. La Ville de Bordeaux a fait le choix de séquencer l'appel à projet en trois périodes (février et Pâques / été / toussaint et Noël) pour permettre une démarche de ciblage auprès des publics les plus éloignés des structures et aux associations, de déployer un partenariat avec d'autres acteurs de terrain afin d'assurer un "aller vers" vers ces publics. Ce séquençage est plus adapté à cette dynamique. En effet, les actions sont proposées pendant les périodes de vacances scolaires et doivent concerner des jeunes repérés comme étant en difficulté et pour lesquels une action spécifique doit être proposée et imaginée.

Le dispositif VJV ne doit pas être réduit à de l'animation ouverte à tous ni considéré comme un complément de financement pour des actions d'animation quotidienne de structure. Les actions doivent permettre des actions éducatives et socialisantes, dans le cadre des loisirs des jeunes, qui contribuent à prévenir la délinquance. Elles doivent veiller à apporter des réponses aux problématiques d'incivilités dans les espaces ou lieux publics, des problèmes de comportements, de consommations à risques, de passage à l'acte violent, de primo délinquance, etc... Problématiques qui sont régulièrement soulevées dans le cadre des cellules de veille de quartier.

Les actions VJV doivent intégrer les jeunes dans les projets proposés; le contenu des projets doit ainsi détailler sur les objectifs préventifs à atteindre et les supports éducatifs envisagés.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'âge (11 à 18 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Pour cette première programmation, les actions proposées par les associations cibleraient près de 1000 jeunes âgés de 11 à 18 ans. 73 actions ont été proposées dont 18 chantiers éducatifs, 12 actions s'appuyant sur des activités culturelles, artistiques et 5 sur des activités sportives, 7 actions de prévention (citoyenneté, lutte contre les discriminations, insertion, secourisme) 5 séjours culturels et citoyens. Les accueils sorties journées sont aussi proposés

par les centres d'animation pour permettre des activités à la journée. Sur les territoires « politique de la ville » se sont près de 57 actions qui sont soutenues dans les quartiers.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires dans les quartiers qu'avec les institutions concernées, et afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des objectifs et des priorités liés au PACTE de cohésion sociale et territoriale particulièrement inscrite dans l'axe 5, le dispositif VVV doit permettre de soutenir des enjeux de prévention de la délinquance à l'échelle des territoires avec la mise en œuvre de projets qui mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant 33 573 €
 - à signer tout document lié à la présente délibération.
- Saisir le corps de rapport

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

Opérateur	Projet	Montant Subvention Participation Ville
Bordeaux Maritime		
Centre d'animation Bacalan	accueil sortie journée février	400 €
	accueil sortie journée printemps	400 €
	chantiers éducatifs février	600 €
	chantiers éducatifs printemps	1 000 €
	forum laïcité, citoyenneté et vivre ensemble	600 €
Centre d'animation Le Lac	accueil sortie journée (février et printemps)	300 €
	chantiers éducatifs (février et printemps)	440 €
	sports et bien être	120 €
Centre d'animation Sarah Bernhardt	accueil sortie journée (février et printemps)	400 €
	séjours (février)	900 €
	chantiers éco citoyens (février)	400 €
	chantiers éco-citoyens (printemps)	400 €
TOTAL		5 960 €
Bastide Benauges		
Centre d'animation benauges	accueil sortie journée février	400 €
	accueil sortie journée Printemps	400 €
	projet prévention - secourisme (février et printemps)	380 €
	séjours découvertes	800 €
	chantier éducatif février	300 €
	chantier éducatif Printemps	300 €
Centre d'animation Bastide Queyries	accueil sortie journée (février)	300 €
	accueil sortie journée (Printemps)	300 €
	pratiques artistiques	100 €
	chantier éducatif (février et printemps)	400 €
Bastide Boxe	initiation boxe (printemps)	532 €
TOTAL		4 212 €
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public		
GP Intencité (centre social Grand Parc)	stage radio (février)	300 €
	du jeu théâtral à la représentation (printemps)	400 €
	accueil sortie journée (février et printemps)	800 €
	equi'action (printemps)	500 €
Centre d'animation Grand Parc	chantiers éducatifs (février et printemps)	600 €
	lutte contre les discriminations à travers un parcours citoyen d'éducation aux pratiques artistiques et culturelles	500 €
	accueil sortie journée février	350 €
	accueil sortie journée printemps	300 €
	lutte contre les discriminations à travers un parcours citoyen d'éducation aux pratiques artistiques et culturelles / séjours (suite projet lutte contre les discriminations (printemps)	600 €
Centre Social Bordeaux Nord	jeunesse en Nord printemps	1 000 €
Foyer Fraternel	séjour montagne février	800 €
	la différence sujet tabou ou porte d'entrée (théâtre) Printemps	500 €
TOTAL		6 650 €

Opérateur	Projet	Montant Subvention Participation Ville
Bordeaux Sud		
Centre d'animation Saint Michel	accueil sortie journée février	400 €
	lutte contre les discriminations	500 €
	chantiers éducatifs Printemps	800 €
	résidence artistique Printemps	775 €
	prévention Printemps (secourisme)	476 €
Astrolabe	esquisse ta voix	1 500 €
Centre d'animation Argonne	accueil sortie journée (février)	400 €
	accueil sortie journée (printemps)	400 €
	chantiers éducatifs (terrasse)	500 €
	séjours de rupture et chantiers	600 €
	projet arts plastiques	550 €
	éducation à l'image	300 €
	parade chorégraphique (carnaval)	250 €
	projet échange culturel Paris et Bordeaux	800 €
Centre d'animation Bordeaux sud	accueil sortie journée (février)	300 €
	accueil sortie journée (printemps)	300 €
	chantiers "réaménager par solidarité" (février)	300 €
	chantiers "réaménager par solidarité" (printemps)	300 €
TOTAL		9 451 €
Bordeaux Centre		
Centre d'animation Saint Pierre	séjours solidarité (printemps)	400 €
	chantiers citoyens février	800 €
	chantier éducatifs printemps	300 €
	accueil sortie journée février et printemps	500 €
TOTAL		2 000 €
Caudéran		
Centre d'animation Monséjour	accueil sortie journée (février et printemps)	400 €
	stages arts plastiques (février et printemps)	400 €
TOTAL		800 €
multi- sites		
surf insertion	cité en surf	1 800 €
APIS	vacances sportives (tournois stages, etc) février et printemps	1 700 €
Younus Académie	Les voyageurs du code (à l'année)	1 000 €
TOTAL		4 500 €
TOTAL GENERAL		33 573 €